

Compte-rendu du CSAL du 12 juin 2025

Le CSAL, présidé par M Jean-Marc Leleu s'est déroulé en présentiel. La séance a été ouverte à 9h30.

Après avoir écouté les déclarations liminaires de trois organisations syndicales (FO, Solidaires et CGT), M Leleu a répondu à celles-ci.

Concernant la situation internationale, il a convenu que le monde va mal et que cela suscite des inquiétudes. « on a connu des jours meilleurs ».

En France, le poids budgétaire va sans doute encore limiter nos ressources, et nous devons nous efforcer de remplir nos missions avec les moyens donnés. Il convient n'être pas optimiste pour les années à venir.

Il n'a pas apporté de commentaire au choix d'ALAN en tant qu'opérateur de la prestation sociale complémentaire, les décisions seront appliquées.

Il s'est ensuite ouvert sur les réformes passées et à venir, indiquant comprendre les inquiétudes et d'incertitude des agents quand il est évoqué de nouveaux ajustements du NRP. Dès qu'un objectif sera assigné, il s'engage à en informer les agents concernés au plus tôt.

Il a ensuite évoqué le bilan de la campagne IR, s'étonnant de la volonté constante des usagers à être reçu physiquement alors qu'ils ont à leur disposition le téléphone ou les courriels.

Enfin, il a rappelé aux OS qui s'étonnaient que les points figurant à l'ordre du jour ne le soient qu'à titre d'information à l'exception de l'approbation des PV que seuls les points essentiels sont soumis à vote.

L'ordre du jour suivant était le suivant :

1. Approbation des PV relatifs aux des 6 et 20 mars 2025 et au CSAL du 30 avril 2025 sous réserve ;
2. Travaux immobiliers en cours et à venir – rationalisation des implantations arrageoises (pour information) ;
3. Nouvelle organisation du SIE de Calais (pour information) ;
4. SIP : RETEX sur la mise en œuvre de la note « SIP de demain » (pour information) ;
5. Budget-Opérations immobilières : bilan 2024 et prévisions 2025 (pour information) ;

6. Bilan de l'expérimentation de la gestion à distance des hébergés des EMS budget annexes d'un budget M57 pour information) ;
7. Transferts des affaires économique à la Mission Départementale Risques et Audit pour information) ;
8. Questions diverses

A la demande de la CGT Finances Publiques 62, un point d'information concernant les évolutions des PCE suite à la parution de la note DGFIP du 15 mai 2025 a été demandé à être rajouté à l'ordre du jour. La direction qui nous avait dans un premier temps répondu favorablement n'a pas jugé bon de faire figurer ce point à l'ordre du jour et a survolé le sujet en question diverses...

Cet ordre du jour n'a pas été abordé dans cet ordre afin de pouvoir libérer certains intervenants au plus tôt.

Point 1 : Approbation des PV relatifs aux des 6 et 20 mars 2025 et au CSAL du 30 avril 2025 sous réserve

Ce point n'a pu être abordé, empêchant ainsi l'unique vote possible lors de ce CSAL

Point 3 : Nouvelle organisation du SIE de Calais (pour information)

Le SIE de Calais est issu de la fusion des SIE de Calais et Saint-Omer du 1^{er} janvier 2023. Il dispose d'une antenne à Saint-Omer.

Il est apparu que l'organisation mise en place lors de cette fusion, soit quatre pôles différents n'était pas la plus efficiente possible. Il a été décidé de fusionner les pôles « vie de l'entreprise » et « contrôle/relance », afin de répartir de manière plus homogène la charge de travail, remaniement qui concerne 10 agents.

Cette évolution, qui prend en compte la souffrance au travail de certains agents paraît une bonne chose. Les OS ont fait remarquer que ce point aurait pu être soumis au vote, qui aurait sans doute été positif. Ce dont convient le directeur.

L'origine de la souffrance au travail de certains agents et la nécessité de cette réorganisation prend source dans le manque d'effectif. La CGT Finances Publiques 62 revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et la nécessité de recruter et former des agents statutaires.

Point 2 : Travaux immobiliers en cours et à venir – rationalisation des implantations arrageoises (pour information)

La direction informe que l'étude et les discussions concernant la réorganisation des sites arrageois sont arrivées au stade 3 ; le microzoning, c'est à dire la répartition des différents services par étage pour les sites conservés.

La direction indique cependant que ce projet doit être validé dans son intégralité et qu'il n'est pas possible de juste déplacer les services de Brassart vers Foch.

Le directeur précise qu'il est circonspect sur l'avenir de ce projet, car il doit soumis à la labellisation de la CNIP (commission nationale de l'immobilier public) où il se retrouve en concurrence avec beaucoup d'autres projets. En ces temps de disette budgétaire, la probabilité d'obtenir un budget, même au regard des économies effectuées par l'arrêt de la location du site Brassart, reste particulièrement aléatoire.

Interrogé par les OS sur les évolutions des transports publics entre la gare et le site Montuelle, aucune information ne lui est connue, mais il ne manquera pas de relancer les services compétents.

Il indique ensuite qu'à ce stade, le déménagement du site du Crinchon vers le site Montuelle n'est pas encore prévu.

La CGT Finances Publiques 62 déplore le manque de visibilité pour un tel projet. Les coupes budgétaires successives font prendre des mesures qui peuvent engendrer des dépenses parfois inutiles. Des travaux de réorganisation de service qui sont à revoir à peine deux ans plus tard par exemple...

La CGT Finances publiques propose qu'un investissement massif soit fait dans nos services publics et nos infrastructures pour préparer l'avenir et réussir les transitions et la transformation de nos modes de productions imposées par l'urgence climatique

Point 5 : Budget-Opérations immobilières : bilan 2024 et prévisions 2025 (pour information)

La direction a présenté la réalisation du budget 2024 ainsi que les prévisions budgétaires 2025. Ces présentations n'appellent pas de remarques particulières de la part des OS hormis le regret d'une baisse constante des moyens.

La CGT Finances Publiques déplore une attrition des moyens exponentielle jumelée avec les suppressions d'effectifs ce qui conduit à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents. Elle revendique l'arrêt de réductions budgétaires drastiques, au détriment de son obligation de fournir aux agents tout le nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions.

Point 4: SIP : RETEX sur la mise en œuvre de la note « SIP de demain » (pour information)

Dans le prolongement de la mise en place du SIP de demain, et de la doxa « tout le monde fait de l'accueil », deux GT ont eu lieu en 2024, l'un préalable à la campagne déclarative évoquant les tâches d'accueil et d'assiette pouvant être effectuées par les agents profil « recouvrement », l'autre préalable à la campagne des avis pour évoquer celles pouvant être effectuées par les agent avec le profil « assiette ».

Ces taches ont été listées en tâches simples avec formation limitée, ou avec formation continue et tâches complexes avec formation limitée ou avec formation continue.

Des calendriers de formation 2024 et à moyen terme (2025 et 2026) ont été définis.

Un socle de formation décroisé à été mis en place pour les nouveaux arrivants.

Pour la CGT Finances Publiques 62, ces transformations n'amélioreront en rien la qualité de service rendu à l'utilisateur et ne sont mises en place que pour palier les suppressions successives.

La CGT Finances Publiques revendique un recrutement de personnel statutaire conséquent dans les services et des applications informatiques qui fonctionnent correctement pour permettre d'améliorer les conditions de travail et la qualité du service public.

Point 6 : Bilan de l'expérimentation de la gestion à distance des hébergés des EMS budget annexes d'un budget M57 pour information) :

Une expérimentation a été menée depuis le 1^{er} mars 2025. Elle consiste en la gestion à distance des 27 hébergés des EHPAD du SIVOM du bruaysis par la trésorerie hospitalière de Lens. Cette expérimentation est présentée comme prometteuse. Le SGC de Bruay qui gère les budgets annexes du SIVOM s'est vu déchargé d'une tâche très particulière n'a pas identifié d'inconvénient, tandis que la trésorerie hospitalière de Lens a reconnu une augmentation de la charge de travail.

Il est envisagé de poursuivre cette expérimentation, par la prise en charge à distance par la trésorerie hospitalière de Lens des hébergés de l'EHPAD de Neufchatel-Hardelot gérés par le SGC de Boulogne et ceux de l'EHPAD de Saint-Laurent gérés par le SGC d'Arras, ainsi que le .transfert en septembre 2026 de l'EHPAD budget annexe de l'hôpital de Béthune-Beuvry, et des hébergés des EHPAD F. Degeorge et M. Curie, actuellement gérés par le SGC de Béthune.

La CGT Finances Publiques 62 a demandé quel sera le nombre d'hébergés supplémentaires à prendre en charge par la Trésorerie de Lens CH. La direction indique que celui-ci s'élève à environ à une cinquantaine. Les OS s'inquiètent alors du transfert de moyens humains vers la trésorerie de Lens CH. La direction répond que la charge de travail associée spécifiquement aux hébergés dans les SGC ne permettra pas de transfert de poste.

La question de la gestion des valeurs inactives des hébergés est alors posée sans réponse probante. Elle resterait à la charge des SGC.

Pour la CGT Finances Publiques 62, les trésoreries hospitalières assurent des missions particulièrement essentielles. Cette mission, plus que jamais, doit être assurée en tant que telle, de plein exercice, c'est-à-dire de manière dédiée et autonome avec les moyens afférents à la hauteur des besoins en soin de la population.

Point 7 : Transferts des affaires économique à la Mission Départementale Risques et Audit pour information) .

La direction a décidé de placer la cellule des affaires économiques, intégrée jusqu'à présent à la division SPL, pôle fiscal et SPL, sous le pilotage du MDRA, sous la direction directe du directeur, cette mission étant une de ses priorités.

Cette décision étonne les OS sur le fait que les missions soient mises ensemble du fait qu'elle n'aient aucune activité en commun et surtout que la mission MDRA est censée être une mission indépendante.

Point 8 : Questions diverses

Il a été posé la question du remplacement de l'agent d'accueil du site Brassart. La direction répond qu'il faudra trouver une solution en interne au sein du BIL.

L'implantation de la trésorerie de Lens CH au sein du CFiP de Lens a été évoquée mais aucun plan n'est arrêté pour l'heure, mais devrait être connu au premier septembre au plus tard.

Le Duerp a permis d'identifier des problèmes concernant les travailleurs isolés, notamment les personnels d'entretien. qui arrivaient sur site dès 5h30 Sur Montreuil, les personnels arrivent ensemble, sur Bruay, l'heure d'arrivée est fixée désormais à 7h30 mais rien ne change pour Montuelle par exemple.

La question de l'incidence de la fermeture des structures le jeudi matin sur les conditions d'accueil des usagers. La direction indique qu'il n'y a aucune incidence particulière, la priorisation restant à l'accueil téléphonique.

Il a enfin été évoqué la note du mai 2025 portant sur les lignes directrices sur les trois missions de programmation, de contrôle et d'expertise issues des Pôles de Contrôle et d'Expertise (PCE), et sa déclinaison au niveau départemental.

Il est rappelé que ces pôles ont été conçus en 2006 comme des acteurs de la programmation du contrôle fiscal des entreprises, mais que le contrôle fiscal a connu ces dernières années de forts changements, qu'ils soient législatifs, réglementaires ou techniques, qui induisent une évolution nécessaire..

La direction indique que cette note ne change pas la nature des missions qui étaient dévolues aux PCE et qu'il s'agit uniquement d'une réorganisation, même si d'ailleurs 30 à 40 directions auraient déjà modifié leur organisation. La programmation du data mining sera transférée à la DIRCOFI. Dans le Pas de Calais, il existe à ce jour 5 SIE et 2 antennes, dont deux à trois agents en PCE par site. La question se pose de la mission expertise au sein de ces structures. reste-t-elle viable ?

La CGT Finances Publiques 62 s'interroge sur la question de la perte d'expertise et de connaissances résultant de réorganisation ; La direction répond qu'elle ne sait pas.

La CGT Finances Publiques 62 demande quel est l'intérêt ; de détruire une organisation qui fonctionne. En réponse, la direction indique que la pratique des missions va évoluer. L'arrivée de la facturation électronique, même si elle a déjà été repoussée, sera efficiente dès sa mise en place et permettra une lutte efficace contre les fraudes.

La CGT Finances Publiques 62 rappelle alors les déconvenues qui ont suivi la mise en œuvre de GMBI.

LA CGT FINANCES PUBLIQUES 62 REVENDIQUE :

- ☑ La réinstallation et le maintien des structures de proximité et de la chaîne du contrôle fiscal en partant des SIE et des SIP, des PCE, PCRP, BCR.
- ☑ Le maintien de tous les sites accueillant ces structures.
- ☑ Le refus des fusions et délocalisations de service de la gestion au contrôle.

La CGT Finances Publiques 62 revendique des moyens humains, matériels et législatifs adaptés aux enjeux de lutte contre la fraude fiscale pour une meilleure justice fiscale !